



Recherche en un coup d'œil

L'utilisation de l'eau de javel et le recours au Programme de traitement d'entretien à la méthadone comme mesures de réduction des méfaits dans les pénitenciers du Canada

MOTS CLÉS : *comportements à risque, réduction des méfaits, infections transmissibles par le sang, méthadone, sondage auprès des détenus*

Pourquoi nous avons réalisé cette étude

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a mené le Sondage national de 2007 auprès des détenu(e)s sur les maladies infectieuses et les comportements à risque pour se renseigner sur les comportements à risque des détenus, sur leur participation aux programmes de santé ainsi que sur la connaissance qu'ils ont du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et du virus de l'hépatite C (VHC). Cette information l'aidera à mieux répondre aux besoins des détenus en matière de santé.

Ce que nous avons fait

En collaboration avec les détenus et l'Agence de la santé publique du Canada, le SCC a élaboré un questionnaire autoadministré auquel ont été invités à répondre toutes les détenues ainsi qu'un échantillon aléatoire de détenus. La participation au sondage était facultative. Par souci de confidentialité, le SCC a chargé une entreprise privée d'administrer le questionnaire et de lui remettre ensuite une base de données anonyme pour analyse. En tout, 3 370 détenus des différentes régions du Canada ont répondu au questionnaire en 2007.

Ce que nous avons constaté

Une minorité de détenus a fait état de facteurs de risque d'infection transmissible par le sang : 17 % ont dit s'être injecté de la drogue, 38 % s'être fait tatouer et 13 % s'être adonnés au perçage corporel pendant qu'ils étaient sous la garde du SCC. Ces comportements les exposent à des infections transmissibles par le sang s'ils se servent de matériel non stérilisé. Parmi les détenus s'étant injecté de la drogue, 68 % ont déclaré avoir utilisé le matériel d'injection d'autrui. Fait à noter, les détenus sont moins nombreux à avoir pris le matériel d'autrui pour un tatouage ou un perçage (cela va de 15 à 40 %).

De l'ensemble des détenus, 87 % étaient au courant de la politique du SCC concernant l'accès à l'eau de Javel, et 57 % avaient déjà essayé d'en obtenir. La plupart de ceux qui se sont injecté de la drogue ou fait tatouer ou percer le corps dans un pénitencier ont déclaré avoir utilisé du matériel désinfecté à l'eau de Javel. Ceux qui ont déclaré avoir utilisé le matériel d'injection de quelqu'un d'autre ont dit, dans une proportion plus grande, l'avoir désinfecté à l'eau de Javel.

Certains détenus ont dit avoir eu de la difficulté à obtenir de l'eau de Javel (37 %), dont la principale cause était des problèmes d'entretien (pour 69 % des hommes et 48 % des femmes). De même, 48 % des femmes ont affirmé qu'elles

devaient s'adresser au personnel en obtenir.

De façon générale, les détenus qui ont dit s'être injecté des opiacés étaient plus susceptibles que ceux qui s'injectaient une autre drogue d'avoir emprunté le matériel d'autrui, d'où une exposition accrue aux infections transmissibles par le sang. Le SCC offre le Programme de traitement d'entretien à la méthadone (PTME) pour réduire la consommation d'opiacés et, de ce fait, l'exposition à ce type d'infections. Au moment du sondage, 7 % des détenus ont dit participer au PTME. Parmi ceux-là, 60 % n'ont pas déclaré avoir consommé récemment des opiacés. Chez ceux qui ne participaient pas au PTME, mais qui avaient déjà essayé de le faire, moins de 1 % en avaient été exclus pour avoir détourné de la méthadone, 17 % avaient été exclus pour d'autres raisons, 29 % s'étaient eux-mêmes exclus et 53 % ont déclaré ne pas satisfaire aux exigences du PTME.

Ce que cela signifie

Parmi les groupes à risque, on utilise effectivement de l'eau de Javel, même si on a parfois de la difficulté à s'en procurer. La plupart des participants au PTME n'ont pas déclaré avoir consommé d'opiacés récemment. Certains détenus ont dit ne pas répondre aux critères d'admission au programme. Pour assurer l'accessibilité à l'ensemble des mesures de réduction des méfaits, il serait utile que des projets de recherche à venir visent à déterminer pourquoi les détenus à plus haut risque de contracter une ITS ne se prévalent pas des mesures mises à leur disposition et pourquoi certains détenus ne satisfont pas aux critères d'admission au PTME.

Pour de plus amples renseignements

Thompson, J., Zakaria, D. et A. Jarvis, *L'utilisation de l'eau de Javel et le recours au Programme de traitement d'entretien à la méthadone comme mesures de réduction des méfaits dans les pénitenciers du Canada*, Rapport de recherche R-210, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 2010.

Pour obtenir une version PDF du rapport intégral, veuillez écrire à l'adresse suivante : recherche@csc-scc.gc.ca

Préparé par : Jennie Thompson

Pour nous joindre

Direction de la recherche
613-996-3287
recherche@csc-scc.gc.ca

